

Encore du mépris pour les personnes handicapées !

18 juin 2021

Encore du mépris pour les personnes handicapées !

L'Union Syndicale Solidaires dénonce le déni de démocratie par le vote bloqué utilisé hier par la majorité en marche (LREM) de l'assemblée nationale bloquant l'individualisation des droits de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette déconjugalisation devait permettre à une personne handicapée de ne plus être dépendante du revenu de son conjoint.e ni une charge financière, de pouvoir quitter le domicile conjugal plus facilement en cas de violence, bref d'être autonome et de vivre dignement !

L'AAH est toujours considérée comme un minima social et dépend ainsi du revenu du couple si la personne est mariée. Ainsi si ce revenu franchit un certain seuil de revenu, la personne bénéficiaire de l'allocation perd son droit à l'AAH. Depuis plusieurs mois, les personnes en situation de handicap et les associations militent pour la déconjugalisation de l'AAH. En mars, le Sénat avait validé cette proposition. Mais, le 9 juin, le gouvernement avec l'aide de ses députés LREM et Modem ont détricoté le projet de réforme, en proposant dans son article 3, à la place de l'individualisation totale, un nouvel abattement forfaitaire d'un montant fixé par décret (probablement aux alentours de 2200 euros).

C'est donc la "solution" qui ne change rien à la situation des personnes toujours autant en situation de dépendance qui a été imposée par les députés de la majorité. Après des débats particulièrement houleux où les justifications de de majorité été toutes plus hallucinantes les unes que les autres (allant de "aucun système informatique ne pourra le mettre en place avant des années" à "l'individualisation remettrait en cause "philosophiquement" la solidarité conjugale") cette défaite est amère et scandaleuse, sur le fond comme sur la forme. Le mépris du gouvernement pour les droits des personnes handicapées n'a jamais été aussi patent et insultant.

La déconjugalisation de l'allocation adulte handicapé est légitime et indispensable : l'Union Syndicale Solidaires militera pour que celle-ci soit adoptée au plus vite. Elle apporte tout son soutien aux personnes en situation de handicap et luttera pour la défense et la conquête de leurs droits.

solidaires.org

L'Union Syndicale Solidaires dénonce le déni de démocratie par le vote bloqué utilisé hier par la majorité en marche (LREM) de l'assemblée nationale bloquant l'individualisation des droits de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette déconjugalisation devait permettre à une personne handicapée de ne plus être dépendante du revenu de son conjoint.e ni une charge financière, de pouvoir quitter le domicile conjugal plus facilement en cas de violence, bref d'être autonome et de vivre dignement !

L'AAH est toujours considérée comme un minima social et dépend ainsi du revenu du couple si la personne est mariée. Ainsi si ce revenu franchit un certain seuil de revenu, la personne bénéficiaire de l'allocation perd son droit à l'AAH. Depuis plusieurs mois, les personnes en situation de handicap et les associations militent pour la déconjugalisation de l'AAH. En mars, le Sénat avait validé cette proposition. Mais, le 9 juin, le gouvernement avec l'aide de ses députés LREM et Modem ont détricoté le projet de réforme, en proposant dans son article 3, à la place de l'individualisation totale, un nouvel abattement forfaitaire d'un montant fixé par décret (probablement aux alentours de 2200 euros).

C'est donc la "solution" qui ne change rien à la situation des personnes toujours autant en situation de

dépendance qui a été imposée par les député.es de la majorité. Après des débats particulièrement houleux où les justifications de de majorité été toutes plus hallucinantes les unes que les autres (allant de “aucun système informatique ne pourra le mettre en place avant des années” à “l’individualisation remettrait en cause "philosophiquement" la solidarité conjugale”) cette défaite est amère et scandaleuse, sur le fond comme sur la forme.

Le mépris du gouvernement pour les droits des personnes handicapées n’a jamais été aussi patent et insultant.

La déconjugalisation de l’allocation adulte handicapé est légitime et indispensable : l’Union Syndicale Solidaires militera pour que celle-ci soit adoptée au plus vite. Elle apporte tout son soutien aux personnes en situation de handicap et luttera pour la défense et la conquête de leurs droits.

Encore du mépris pour les personnes handicapées !

L'Union Syndicale Solidaires dénonce le déni de démocratie par le vote bloqué utilisé hier par la majorité en marche (LREM) de l'assemblée nationale bloquant l'individualisation des droits de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette déconjugalisation devait permettre à une personne handicapée de ne plus être dépendante du revenu de son conjoint.e ni une charge financière, de pouvoir quitter le domicile conjugal plus facilement en cas de violence, bref d'être autonome et de vivre dignement !

L'AAH est toujours considérée comme un minima social et dépend ainsi du revenu du couple si la personne est mariée. Ainsi si ce revenu franchit un certain seuil de revenu, la personne bénéficiaire de l'allocation perd son droit à l'AAH. Depuis plusieurs mois, les personnes en situation de handicap et les associations militent pour la déconjugalisation de l'AAH. En mars, le Sénat avait validé cette proposition. Mais, le 9 juin, le gouvernement avec l'aide de ses député.es LREM et Modem ont détricoté le projet de réforme, en proposant dans son article 3, à la place de l'individualisation totale, un nouvel abattement forfaitaire d'un montant fixé par décret (probablement aux alentours de 2200 euros).

C'est donc la "solution" qui ne change rien à la situation des personnes toujours autant en situation de dépendance qui a été imposée par les député.es de la majorité. Après des débats particulièrement houleux où les justifications de de majorité été toutes plus hallucinantes les unes que les autres (allant de "aucun système informatique ne pourra le mettre en place avant des années" à "l'individualisation remettrait en cause "philosophiquement" la solidarité conjugale") cette défaite est amère et scandaleuse, sur le fond comme sur la forme.

Le mépris du gouvernement pour les droits des personnes handicapées n'a jamais été aussi patent et insultant.

La déconjugalisation de l'allocation adulte handicapé est légitime et indispensable : l'Union Syndicale Solidaires militera pour que celle-ci soit adoptée au plus vite. Elle apporte tout son soutien aux personnes en situation de handicap et luttera pour la défense et la conquête de leurs droits.

- Emplacement : PRESSE > Communiqués >

- Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Encore-du-mepris-pour-les-personnes-handicapees>